



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mai, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 23/05/2023

Compte-rendu affiché le 31/05/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Alexis MONTOLIU

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Marcel GOLBERY Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Eliane CHAPON Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Michèle CALVANO Conseillère suite à démission Roger MADJALANI. Arrivée à 18h36 a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

ABSENTS

Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ;

Pierre-Marie MAUXION ; Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Signature de la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

Rapporteur: Monsieur PAYS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **APPROUVE** la charte des ville et territoires sans perturbateurs endocriniens

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte et tous les documents y afférent, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 - Evaluation des transferts de charges consécutifs au transfert des compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" et "terrains familiaux locatifs"

Rapporteur: Madame MERCIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **APPROUVE** le rapport tel qu'adopté par la CLETC des communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 13 mars 2023 tel qu'annexé ;

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole de Lyon ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - Garantie d'emprunt Alliade Habitat - Opération « Liberty » – 83, boulevard de l'Europe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 2 626 813 euros souscrit par l'Emprunteur (Alliade Habitat) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2022 :	349 414,00 euros
- PLS PLSSDD 2022 :	402 144,00 euros
- PLS Foncier PLSSDD 1011 :	449 050,00 euros
- PLUS : 779 240,00 euros	
- PLUS Foncier :	523 465,00 euros
- PHB 2.0 tranche 2019 :	123 500,00 euros

soit pour un montant garanti total de 394 021,95 euros correspondant à :

- Montant garanti CPLS Complémentaire au PLS 2022 :	52 412,10 euros
- Montant garanti PLS PLSSDD 2022 :	60 321,60 euros
- Montant garanti PLS Foncier PLSSDD 1011 :	67 357,50 euros
- Montant garanti PLUS :	116 886,00 euros
- Montant garanti PLUS Foncier :	78 519,75 euros
- Montant garanti PHB 2.0 tranche 2019 :	18 525,00 euros

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situés 83 boulevard de l'Europe 69310 PIERRE BENITE.

Les caractéristiques financières des 6 lignes du prêt sont précisées à l'article 9 du contrat N° 142507 conclu entre Alliade Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignation et qui fait partie intégrante de la présente délibération.

ACCORDE la garantie pour la durée totale des lignes du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

PRECISE que deux logements seront réservés à la Ville de Pierre-Bénite.

DIT que la délibération 2023DL006 du 21 février 2023 est abrogée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Emprunteur.

5 - Signature d'une convention entre la Ville de Pierre-Bénite et 6ème Sens Immobilier pour la prise en charge de la contribution communale demandée par Enedis pour la réalisation d'une extension du réseau électrique dans le cadre du Permis de Construire PC 06152 23 00003

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et 6ème Sens Immobilier pour la prise en charge de la contribution communale demandée par Enedis pour la réalisation d'une extension du réseau électrique dans le cadre du Permis de Construire PC 06152 23 00003 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Tennis Club

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Tennis Club de Pierre-Bénite pour participer à l'organisation des 40 ans du Club.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Badminton Club d'Oullins

Rapporteur: Madame BELMONT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du L'association du Badminton Club d'Oullins (B.A.C.O) pour l'achat d'un minibus.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

8 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Une oreille pour Hania

Rapporteur: Monsieur COUPE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Une Oreille pour Hania pour soutenir sa cause.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

9 - Exercice du droit de préemption par la Ville de Pierre-Bénite à l'occasion de la cession d'un fonds de commerce situé au 63, rue Paul Vaillant Couturier 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Madame COMTE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **DECIDE** d'acquérir, par le biais du droit de préemption commercial, le fonds de commerce de la société Bar de la Terrasse portant sur un local à usage commercial comprenant une grande pièce à usage de bar, une pièce à usage de cuisine, une cave et une pièce annexe, situés 63 rue Paul Vaillant Couturier pour un montant de 120 000 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE FAMILLES & EDUCATION

10 - Convention pour l'organisation de séjours enfance et jeunesse avec l'association Humatopie

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association Humatopie, sise 1340 route de St François Jacquard à Onnion (74490) représentée par Monsieur Yoan DOUALLA, en qualité de président, valable pour l'été 2023, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits, 3257 euros pour le séjour Jeunesse et 4690 euros pour les séjours Enfance, sont prévus au budget primitif de la collectivité.

11 - Mise à jour des règlements des accueils péri et extrascolaires 2023-2024

Rapporteur: Madame LARGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, **ADOpte** les règlements de périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2023-2024 tels que présentés en annexe.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:25